



## DÉCISION N° 2022/160

### PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

A MONSIEUR DOMINIQUE BUISSON

**La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,**

**Vu** les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

**Vu** le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public d'Occitanie modifié par les décrets n° 2017 - 836 du 5 mai 2017 et n°2020-37 4 du 30 mars 2020, notamment son article 12 ;

**Vu** l'arrêté ministériel en date du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

**Vu** la décision n°2018/02 du 23 janvier 2018 de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie portant nomination de M. Dominique BUISSON en qualité de directeur foncier Ouest ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique Buisson, directeur foncier Ouest, à l'effet de signer l'acte authentique établi en l'étude de Maître Espagno, au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède à la cession des parcelles cadastrées section AH n°79 et 80 sises sur la commune de PINSAGUEL (31) à la SA HLM Promologis, pour un montant correspondant au prix de revient du portage par l'EPF d'Occitanie diminué d'une minoration foncière prise au titre de la compensation de la surcharge foncière (délibération B2022-7) :

- Un montant de TROIS CENT DIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET QUARANTE ET UN CENTIMES (310 258.41EUR) hors taxe ;

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

Montpellier, le **21 DEC. 2022**

La Directrice Générale  
de l'EPF d'Occitanie

Sophie LAFENÊTRE

